

# Police nationale, Municipale et Gendarmerie



Les policiers nationaux sont des fonctionnaires civils d'État, à la différence des gendarmes qui sont des militaires, sous-officiers ou officiers. Leur zone géographique d'exercice est sensiblement différente : si les deux forces ont compétence sur l'ensemble du territoire, la Police nationale exerce essentiellement dans les grandes villes et leur périphérie. La Gendarmerie nationale officie quant à elle en zone rurale et périurbaine, ainsi que sur les grands axes routiers. La police municipale en France, concerne les pouvoirs de police des maires, des communes, et l'ensemble des agents qui sont placés sous son autorité.

- Recherche, assistance, intervention, dissuasion (RAID)
- Direction nationale de la sécurité publique (DNSP)
- Direction nationale de la police judiciaire (DNPJ)
- Direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS)
- Direction nationale de la police aux frontières (DNPAF)
- Direction nationale du renseignement territorial (DNRT)
- Académie de police (ex-DCRFPN)
- Direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS)
- Service national de police scientifique (SNPS)
- Service de la protection (SDLP)
- Inspection générale de la Police nationale (IGPN)
- Direction générale de la Gendarmerie nationale ;
- Inspection générale de la Gendarmerie nationale ;
- Gendarmerie départementale ;
- Gendarmerie mobile ;
- Garde républicaine ;
- Gendarmerie d'outre-mer ;
- Gendarmerie prévôtale ;
- Gendarmerie maritime,
- Gendarmerie de l'air,
- Gendarmerie des transports aériens,
- Gendarmerie de l'armement,
- Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires
- Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale